

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## TINTED PRIMER COLOR DARK



Version 1.0      Date de révision: 08/07/2020      Numéro de la FDS: 000000477926      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 08/07/2020

### SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : TINTED PRIMER COLOR DARK

Code du produit : 000000000050190233

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : Sika MBCC Canada, Inc.

Adresse : 601 DELMAR AVE  
Pointe-Claire QC H9R 4A9

Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;

#### Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit chimique pour la construction

Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Sensibilisation cutanée : Catégorie 1

Cancérogénicité (Inhalation) : 1A (Poumons)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Inhalation) : 2 (Reins, Système immunitaire)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Inhalation) : Catégorie 1

#### Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H350 Peut provoquer le cancer.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## TINTED PRIMER COLOR DARK



Version 1.0      Date de révision: 08/07/2020      Numéro de la FDS: 000000477926      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 08/07/2020

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Conseils de prudence

:

### Prévention:

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P264 Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

### Intervention:

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.  
P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P303 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): laver abondamment à l'eau et au savon.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Stockage:

P405 Garder sous clef.

### Elimination:

P501 Eliminer le contenu/récipient dans un point de collecte approprié pour les déchets dangereux.

### Autres dangers

Pas de données disponibles.

## SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### Composants

| Nom Chimique                            | No.-CAS    | Concentration (% w/w) |
|---|------------|-----------------------|
| Quartz (SiO <sub>2</sub> )              | 14808-60-7 | >= 1 - < 5            |
| minéraux de la famille des micas        | 12001-26-2 | >= 3 - < 5            |
| 1,3,5-trihydroxyéthyl-hexahydrotriazine | 4719-04-4  | >= 0.1 - < 0.2        |

## SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux

:

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## TINTED PRIMER COLOR DARK



Version 1.0      Date de révision: 08/07/2020      Numéro de la FDS: 000000477926      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 08/07/2020

---

- En cas d'inhalation : Repos, air frais, secours médical.
- En cas de contact avec la peau : Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau et du savon, secours médical.
- En cas de contact avec les yeux : Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
- En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Peut provoquer une allergie cutanée.  
Peut provoquer le cancer.  
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- 

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse  
Poudre sèche  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Voir la rubrique 10 de la FDS - Stabilité et réactivité.
- Produits de combustion dangereux : vapeurs nocives  
oxydes d'azote  
fumées  
noir de carbone  
oxydes de carbone
- Information supplémentaire : Le danger dépend des produits et des conditions de combustion.  
Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur.  
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.  
L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome.
- 

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## TINTED PRIMER COLOR DARK



Version 1.0      Date de révision: 08/07/2020      Numéro de la FDS: 000000477926      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 08/07/2020

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols/brouillards de pulvérisation.  
Porter un appareil de protection des yeux/du visage.  
En cas d'exposition à des concentrations élevées de vapeur, quitter immédiatement la pièce.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction
- Précautions pour la protection de l'environnement : Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Les déversements importants devraient être récupérés mécaniquement (par pompage) pour être éliminés.  
Recueillir avec une matière absorbante inerte (ex : sable, terre, etc.).  
Le produit déversé devrait être éliminé conformément à tous les règlements gouvernementaux pertinents.

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.  
Éviter l'inhalation de bruines/vapeurs.  
Éviter le contact avec la peau.  
Éviter le contact avec les yeux.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme.  
Protéger de l'action directe des rayons de soleil.
- Matières à éviter : Pas de données applicables disponibles.
- Température de stockage recommandée : 0 °C
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Température minimum de stockage:

### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants                       | No.-CAS    | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base     |
|----------------------------------|------------|------------------------------------|---|----------|
| minéraux de la famille des micas | 12001-26-2 | VME (Fraction respirable)          | 3 mg/m <sup>3</sup>                               | ACGIHTLV |
|                                  |            | valeur REL                         | 3 mg/m <sup>3</sup>                               | NIOSH    |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## TINTED PRIMER COLOR DARK



Version 1.0      Date de révision: 08/07/2020      Numéro de la FDS: 000000477926      Date de dernière parution: -  
 Date de la première version publiée: 08/07/2020

|                            |            |  |   |                                |
|----------------------------|------------|--|---|--------------------------------|
|                            |            | (Respirable)                             |   |                                |
|                            |            | VME (Poussière alvéolaire)               | 3 mg/m3   | 29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) |
|                            |            | VME                                      | 20 Des millions de particules par pied cube d'air | 29 CFR 1910.1000 (Table Z-3)   |
|                            |            | TWA (Respirable)                         | 3 mg/m3   | CA AB OEL                      |
|                            |            | TWA (Respirable)                         | 3 mg/m3   | CA BC OEL                      |
|                            |            | VEMP (poussière respirable)              | 3 mg/m3   | CA QC OEL                      |
|                            |            | TWA (Fraction respirable)                | 3 mg/m3   | ACGIH                          |
| Quartz (SiO <sub>2</sub> ) | 14808-60-7 | VME (Fraction respirable)                | 0.025 mg/m3                                       | ACGIHTLV                       |
|                            |            | VME                                      | 0.05 mg/m3 (Poussière alvéolaire)                 | 29 CFR 1910.1001-1050          |
|                            |            | OSHA Action level                        | 0.025 mg/m3 (Poussière alvéolaire)                | 29 CFR 1910.1001-1050          |
|                            |            | valeur REL (Poussière alvéolaire)        | 0.05 mg/m3  | NIOSH                          |
|                            |            | TWA (Matières particulaires respirables) | 0.025 mg/m3                                       | CA AB OEL                      |
|                            |            | LMPT (Fraction respirable)               | 0.1 mg/m3   | CA ON OEL                      |
|                            |            | VEMP (poussière respirable)              | 0.1 mg/m3   | CA QC OEL                      |
|                            |            | TWA (Respirable)                         | 0.025 mg/m3 (Silice)                              | CA BC OEL                      |
|                            |            | TWA (Fraction respirable)                | 0.025 mg/m3 (Silice)                              | ACGIH                          |

**Mesures d'ordre technique** : Pas de données applicables disponibles.

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont soumis à des concentrations supérieures à la limite d'exposition permise en milieu de travail, ils doivent utiliser un appareil respiratoire homologué approprié.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## TINTED PRIMER COLOR DARK



Version 1.0      Date de révision: 08/07/2020      Numéro de la FDS: 000000477926      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 08/07/2020

---

### Protection des mains

Remarques : Porter des gants protecteurs résistant aux produits chimiques. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition.

Mesures de protection : Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction  
Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.  
Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.  
Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les réutiliser ou de les jeter au besoin.  
Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

---

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : légèrement visqueux

Couleur : blanc cassé

Odeur : légère

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : 9 - 10 (23 °C)

Point de fusion : Pas de données applicables disponibles.

Point de congélation : Pas de données applicables disponibles.

Point d'ébullition : Pas de données applicables disponibles.

Point d'éclair : Du fait de la teneur importante en eau, la détermination du point éclair n'est pas nécessaire.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## TINTED PRIMER COLOR DARK



Version 1.0      Date de révision: 08/07/2020      Numéro de la FDS: 000000477926      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 08/07/2020

---

|   |   |   |
|---|---|---|
| Taux d'évaporation  | : | Pas de données applicables disponibles.   |
| Inflammabilité (solide, gaz)  | : | non déterminé   |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | Pas de données applicables disponibles.   |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | Pas de données applicables disponibles.   |
| Pression de vapeur  | : | Donnée non disponible   |
| Densité de vapeur relative  | : | Pas de données applicables disponibles.   |
| Densité relative  | : | Pas de données applicables disponibles.   |
| Densité   | : | 1.37 gcm <sup>3</sup> (23 °C)   |
| Masse volumique apparente   | : | non applicable  |
| Solubilité(s)   |   |   |
| Hydrosolubilité   | : | partiellement miscible (15 °C)  |
| Solubilité dans d'autres solvants                                     | : | Pas de données applicables disponibles.   |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau                                 | : | Pas de données applicables disponibles.   |
| Température d'auto-inflammabilité                                     | : | Donnée non disponible   |
| Température de décomposition  | : | Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées. |
| Viscosité   |   |   |
| Viscosité, dynamique  | : | Pas de données applicables disponibles.   |
| Viscosité, cinématique  | : | Pas de données applicables disponibles.   |
| Propriétés explosives   | : | Non explosif  |
| Propriétés comburantes  | : | N'est pas un oxydant.   |
| Point de sublimation  | : | Pas de données applicables disponibles.   |
| Poids moléculaire   | : | Donnée non disponible   |

---

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## TINTED PRIMER COLOR DARK



Version 1.0      Date de révision: 08/07/2020      Numéro de la FDS: 000000477926      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 08/07/2020

---

|                                      |   |   |
|--------------------------------------|---|---|
| Réactivité                           | : | Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.             |
| Stabilité chimique                   | : | Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.                              |
| Possibilité de réactions dangereuses | : | Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.                              |
| Conditions à éviter                  | : | Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.  |
| Matières incompatibles               | : | Acides forts<br>Des bases fortes<br>Oxydants forts<br>Agents réducteurs forts   |
| Produits de décomposition dangereux  | : | Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées. |

---

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### **Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : ETA: > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : ETA: > 20.0000 mg/l  
Remarques: Déterminé pour la vapeur

ETA: > 5.0000 mg/l  
Remarques: Déterminé pour les brouillards

ETA: > 5.0000 mg/l  
Remarques: Déterminé pour la poussière

Toxicité aiguë par voie cutanée : ETA: > 5,000 mg/kg

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

##### **Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

##### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## TINTED PRIMER COLOR DARK



Version 1.0      Date de révision: 08/07/2020      Numéro de la FDS: 000000477926      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 08/07/2020

---

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Cancérogénicité**

Peut provoquer le cancer.

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Produit:**

Pas de danger par aspiration attendu.

### **Information supplémentaire**

#### **Produit:**

Remarques : Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

---

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### **Écotoxicité**

Donnée non disponible

### **Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

### **Potentiel de bioaccumulation**

#### **Composants:**

##### **Quartz (SiO<sub>2</sub>):**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: non applicable

##### **1,3,5-trishydroxyéthyl-hexahydrotriazine:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -2 (24 °C)  
pH: 7  
Méthode: coefficient de partage  
BPL: oui

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## TINTED PRIMER COLOR DARK



Version 1.0      Date de révision: 08/07/2020      Numéro de la FDS: 000000477926      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 08/07/2020

---

### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'éco-toxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

---

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Eliminer conformément aux prescriptions des autorités locales. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Les résidus sont à éliminer comme la substance/le produit.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

---

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Réglementations internationales

#### **UNRTDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **IATA-DGR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **Code IMDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### Réglementation nationale

#### **TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

---

## SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Listé ou en conformité avec l'inventaire

---

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: -                       |
| 1.0     | 08/07/2020        | 000000477926      | Date de la première version publiée:<br>08/07/2020 |

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Texte complet pour autres abréviations

|   |   |   |
|---|---|---|
| 29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)            | : | OSHA - Tableau Z-1-A (29 CFR 1910.1000) (US)  |
| 29 CFR 1910.1000 (Table Z-3)              | : | OSHA Table Z-3 (Poussières minérale) 29 CFR 1910.1000 (US)  |
| 29 CFR 1910.1001-1050                     | : | OSHA Specifically Regulated Substances (29 CFR 1910.1001-1050) (US)   |
| ACGIH                                     | : | USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)  |
| ACGIHTLV                                  | : | Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - concentrations maximales admissible (US)                            |
| CA AB OEL                                 | : | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)  |
| CA BC OEL                                 | : | Canada. LEP Colombie Britannique  |
| CA ON OEL                                 | : | Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.              |
| CA QC OEL                                 | : | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |
| NIOSH                                     | : | NIOSH Guide de Poche sur les risques chimiques (US)   |
| 29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VME      | : | Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)   |
| 29 CFR 1910.1000 (Table Z-3) / VME        | : | Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)   |
| 29 CFR 1910.1001-1050 / OSHA Action level | : | Niveau d'action OSHA:   |
| 29 CFR 1910.1001-1050 / VME               | : | Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)   |
| ACGIH / TWA                               | : | 8 heures, moyenne pondérée dans le temps  |
| ACGIHTLV / VME                            | : | Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)   |
| CA AB OEL / TWA                           | : | Limite d'exposition professionnelle de 8 heures   |
| CA BC OEL / TWA                           | : | Moyenne pondérée dans le temps de 8 h   |
| CA ON OEL / LMPT                          | : | Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)  |
| CA QC OEL / VEMP                          | : | Valeur d'exposition moyenne pondérée  |
| NIOSH / valeur REL                        | : | Valeur limite d'exposition recommandée (REL):   |

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## TINTED PRIMER COLOR DARK



|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: -                       |
| 1.0     | 08/07/2020        | 000000477926      | Date de la première version publiée:<br>08/07/2020 |

Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 08/07/2020

Nous soutenons les initiatives de la charte mondiale de la Gestion Responsable. Nous agissons positivement sur la santé et la sécurité de nos employées, clients, fournisseurs et voisins ainsi que sur la protection de l'environnement. Notre engagement dans le cadre du Responsible Care est total que ce soit pour commercer, opérer nos unités de production de façon sûre et responsable pour l'environnement, aider nos clients et fournisseurs à utiliser correctement nos produits. Nous voulons minimiser l'impact sur la société et l'environnement de nos activités de production, stockage, transport ainsi que l'impact de nos produits lors de leur utilisation et de leur traitement en fin de vie.

**IMPORTANT : BIEN QUE LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS CONTENUS AUX PRÉSENTES VOUS SOIENT OFFERTS DE BONNE FOI ET SONT JUGÉS EXACTS, ILS VOUS SONT FOURNIS À TITRE INDICATIF SEULEMENT. DU FAIT QUE PLUSIEURS FACTEURS PEUVENT AFFECTER LA TRANSFORMATION OU L'APPLICATION/UTILISATION, NOUS VOUS RECOMMANDONS D'EFFECTUER DES TESTS AFIN DE DÉTERMINER L'APTITUDE D'UN PRODUIT À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE. AUCUNE GARANTIE QUELLE QU'ELLE SOIT, EXPRESSE OU TACITE, INCLUANT LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE N'EST FAITE CONCERNANT LES PRODUITS DÉCRITS OU LES CONCEPTS, DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS FORMULÉS ICI, NI QUE LES PRODUITS, CONCEPTS, DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS PEUVENT ÊTRE UTILISÉS SANS ENFREINDRE LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'AUTRUI. EN AUCUN CAS LES DESCRIPTIONS, RENSEIGNEMENTS, DONNÉES OU CONCEPT FOURNIS NE DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME FAISANT PARTIE DE NOS MODALITÉS ET CONDITIONS DE VENTE. DE PLUS, IL EST EXPRESSÉMENT ENTENDU ET CONVENU QUE LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR NOTRE SOCIÉTÉ AUX PRÉSENTES LE SONT GRATUITEMENT ET NOUS N'ASSUMONS AUCUNE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ POUR LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS FOURNIS OU LES RÉSULTATS OBTENUS. TOUS CEUX-CI VOUS SONT FOURNIS À TITRE INDICATIF ET VOUS LES ACCEPTEZ À VOS RISQUES.**

CA / FR

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## TINTED PRIMER COLOR DARK



|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: -                       |
| 1.0     | 08/07/2020        | 000000477926      | Date de la première version publiée:<br>08/07/2020 |

---